

**CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAVES**

Réunion du Lundi 11 février 2019 à 18h
Compte rendu n° 2019-01

L'an **deux mil dix-neuf, le onze février à dix-huit heures**, le Conseil Municipal de la Commune de **CAVES**, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur **Bernard DEVIC, Maire**.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 4 février 2019.

Présents : Bernard DEVIC, Sylvain GOMEZ, André MOULIS, Marie Fleur SIRVEN LEPAGE Danielle ORTUNO, Jean Pierre CORNET, Sylvie ONNIS, Thierry SAUZE, Eliane GOTTARDINI, Franck CANAVEILLES

Absents : Jean Pierre CORNET procuration Isabelle DORMIERES, Séverine BESSODE procuration Bernard DEVIC, Bertrand CASTANY, Philippe LANGOUSTET procuration Franck CANAVEILLES

Secrétaire de séance : Sylvie ONNIS

- I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 décembre 2018.
- II. Dossier acquisition foncière COUSIN dans le cadre de la seconde phase d'aménagement de l'entrée ouest du village
- III. Demande de crédit bancaire pour avance sur FCTVA et subventions sur la seconde phase d'aménagement de l'entrée ouest du village
- IV. Modification du Tableau des effectifs
- V. Calendrier et investissements de la commune sur 2019
- VI. Informations :
 - Ceinture verte et avenir des parcelles agricoles communales
 - Information sur la vidéo protection
 - Aménagement de l'espace jeune et des abords de l'espace ludique
- VII. Questions diverses

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

L'assemblée approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance précédente du 10 décembre 2018.

Dossier acquisition foncière COUSIN

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la problématique de la maîtrise foncière dans le cadre du projet de la Traversée du Village. Il précise la situation juridique de la poursuite de l'aménagement de l'entrée Ouest et tout particulièrement la parcelle n°1181 appartenant à la famille COUSIN. Cette parcelle est en effet située dans l'alignement du cheminement piéton réalisé dans le cadre des travaux d'aménagement d'un giratoire à l'entrée Ouest de la commune.

Ce trottoir piéton permettra notamment de relier le cœur village à pied au nouveau lotissement des « Oliviers ».

La rétrocession dans le domaine public communal de cette frange de la parcelle n°1181 est donc nécessaire à la poursuite de l'aménagement de voirie.

Actuellement, une vente est en cours de réalisation entre la famille COUSIN et un acquéreur. Monsieur le Maire indique qu'après avoir contacté le notaire responsable de la transaction, il apparaît opportun d'intégrer la rétrocession de cette portion de parcelle en parallèle de la vente. Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à provisionner une somme de 200€ afin de régler les frais d'acte afférant à cette rétrocession.

L'assemblée approuve à l'unanimité la délibération

Demande de crédit bancaire pour avance sur FCTVA et subventions sur la seconde phase d'aménagement de l'entrée ouest du village

Monsieur le Maire propose à l'horizon des échéances futures de réaliser un prêt pour avance de trésorerie sur retour du Fond de compensation de TVA sur les projets d'investissements 2019.

En effet, il apparaît intéressant vu le niveau actuel des taux d'intérêt de réaliser un prêt pour compenser la trésorerie liée à l'attente des subventions sollicitées et du Fond de compensation de la TVA sur les dépenses réalisées. Monsieur le Maire propose de réaliser un prêt sur 2 ans de 40 000€ ce qui permettra de ne pas imputer la capacité d'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire propose de poursuivre la réflexion lors du prochain Conseil Municipal

Modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1		
Adjoint technique Territorial Principal 2^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial principal de 2^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial	C	2	1	

Adjoint Territorial d'animation	C	1	1	1
--	----------	----------	----------	----------

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
Contrat à Durée Indéterminée	C	1	1	1
Contrat Unique d'Insertion dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation	C	1	1	1
Contrat à Durée Déterminée conforme à article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984	C	1	1	1
Contrat d'Avenir sur poste d'agent technique	C	1	1	1
Contrat à Durée Déterminée conforme aux contrats saisonniers sur poste d'agent technique	C	1		

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Le Président propose à l'assemblée,

- la création de **1 poste d'adjoint technique principal 2eme classe** à temps complet

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du **1 mars 2019**,

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
Rédacteur Principal 2eme classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal Territorial de 2^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint Administratif	C	1		
Adjoint technique Territorial Principal 1^{ème} classe	C	1	1	
Adjoint technique Territorial principal de 2^{ème} classe	C	2	2	
Adjoint technique Territorial	C	1	1	
Adjoint Territorial d'animation	C	1	1	1

	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont Temps non complet
Contrat à Durée Indéterminée	C	1	1	1
Contrat Unique d'Insertion dans le cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation	C	1	1	1
Contrat à Durée Déterminée conforme à article 38 alinéa 7 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984	C	1	1	1
Contrat d'Avenir	C	1	1	1

sur poste d'agent technique				
Contrat à Durée Déterminée conforme aux contrats saisonniers sur poste d'agent technique	C	1		

Calendrier et investissements de la commune 2019

Monsieur le Maire rappelle les projets actuels de la Commune.

Il rappelle que le Conseil Municipal a classé comme prioritaire la poursuite des travaux d'aménagement de voirie dans la portion comprise entre le Giratoire des Corbières et l'intersection avec les rues de la liberté et du garouilla.

Il précise que ce projet, budgété à 105 000€ H.T devra impérativement être cofinancé par nos partenaires afin d'être économiquement viable. Monsieur le Maire précise également que des travaux de voiries qui seront réalisés en 2019 permettront d'aménager la « rue de la Fontaine », d'optimiser le revêtement de la chaussée mais également les réseaux d'eaux et d'assainissement. Ce projet sera co-réalisé avec les services de la Communauté d'Agglomération du Grand Narbonne

Il indique que le projet d'aménagement de « l'aire ludique » est en cours. La dalle du skate parc est réalisée et Monsieur le Maire prévoit une inauguration au 8 mai 2019.

En parallèle de la création du « skate parc », un espace aménagé dans la continuité du city stade permettra de proposer un lieu de rassemblement confortable et sécurisé pour les jeunes.

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le projet d'optimisation phonique et thermique du Foyer rencontrera selon les premiers éléments portés à notre connaissance des difficultés à bénéficier de subventions.

En effet, suite aux inondations audoises d'octobre 2018, le Département de l'Aude a gelé toutes les subventions qui ne sont pas liées à la reconstruction des secteurs sinistrés. Dans ce sens, il apparaît financièrement fragile de réaliser un investissement de cette ampleur sans le soutien financier du Département de l'Aude.

Informations

- **Ceinture verte et avenir des parcelles agricoles communales**

Monsieur le Maire rappelle l'intérêt de la ceinture verte autour de la commune suite à l'arrêt du fermage viticole. Il rappelle au Conseil Municipal qu'il s'agit au-delà d'une question écologique d'un enjeu primordial en terme de lutte contre les incendies.

- **Information sur la vidéo-protection**

Monsieur le Maire rappelle que la Commission Préfectorale a donné un avis favorable à la mise en place d'un système de vidéo protection à CAVES. Il indique que les

premières séquences ont été visionnées et que la qualité des images et de la prestation de l'entreprise sont satisfaisantes

- **Aménagement de l'espace jeune et des abords de l'espace ludique**

Monsieur le Maire indique que l'aménagement de l'espace jeune est désormais une priorité et qu'il doit se réaliser en concomitance avec l'aménagement du skate parc. Du mobilier urbain est déjà commandé pour débiter l'aménagement. Il invite tous les conseillers qui le souhaitent à participer à cette réflexion

Questions diverses

Organisation du Grand Débat National : Suite à la mise en place de l'organisation nationale des Grands Débats, la Municipalité propose de mettre à disposition d'un animateur le Foyer Municipal le Vendredi 22 décembre 2019 si une demande était déposée en Mairie. Monsieur le Maire rappelle que le cahier de doléances est en mairie.

Ligne TGV : Monsieur le Maire indique que suite à une réunion en sous-préfecture, il apparaît que le P.I.G (Projet d'intérêt Général) est définitivement arrêté mais que la réalisation de la liaison Béziers-Perpignan ne devrait être opérationnelle que dans un délai approximatif de 20 ans.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 20h00.